



**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**COMMISSION NATIONALE DES**  
**DROITS DE L'HOMME**  
**CNDH-RDC**



Institution d'Appui à la Démocratie

*Le Président*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° CNDH/ 008. /PRES/PNM/SP/01/2026**  
**RELATIF AUX MANIFESTATIONS PUBLIQUES PROJETÉES POUR LE**  
**MERCREDI 03 JUIN 2026 à KINSHASA/RDC**

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) exprime sa vive préoccupation face à la recrudescence des menaces, des discours de haine, la violence et le vandalisme, depuis l'appel à observer d'une part une ville morte le 03 juin 2026, lancé par l'opposition politique regroupée au sein de la plate-forme c64 et d'autre part, une marche projetée par le regroupement de la majorité présidentielle à la même date à Kinshasa. Elle rappelle à tous les acteurs politiques l'impérieuse nécessité du respect des droits humains et des libertés fondamentales, piliers essentiels d'un véritable État de droit.

La CNDH souligne que les libertés d'expression, de manifestation pacifique et d'opinion sont garanties par la Constitution et les instruments internationaux relatifs aux droits humains ratifiés par la République Démocratique du Congo. Leur exercice doit toutefois s'effectuer dans le respect des droits et libertés d'autrui ainsi que de l'ordre public.

À cet effet, la CNDH rappelle aux leaders des partis et regroupements politiques qu'aucun citoyen ne peut être contraint de participer à une manifestation publique ou à observer une opération de ville morte contre sa volonté. Les menaces, les actes d'intimidation, les violences, les destructions de biens ou toute autre forme de coercition constituent des atteintes aux droits humains et sont contraires aux principes démocratiques.

Par ailleurs, la CNDH exhorte les autorités compétentes à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des personnes et de leurs biens, tout en veillant au respect des droits humains dans le maintien de l'ordre public, conformément aux lois de la République et aux normes internationales applicables. La CNDH appelle enfin l'ensemble des acteurs politiques, sociaux et citoyens à faire preuve de responsabilité, de retenue et de civisme afin que toute expression démocratique se déroule dans un climat de paix, de tolérance et de respect mutuel.

Les droits humains demeurent le socle indispensable de la démocratie, de la paix sociale et de l'État de droit.

Fait à Kinshasa, le 1er juin 2026

Paul NSAPU MUKULU

Président de la CNDH-RDC

Siège National : 38, Boulevard du 30 juin, Réf : Arrêt Batetela/Kinshasa-Gombe

Contact : +243 818 988 261/+243 810 444 014

E-mail : [cndhrdc2023@gmail.com](mailto:cndhrdc2023@gmail.com)

Website : [www.cndh.cd](http://www.cndh.cd)